

Conseil d'administration

du 13/04/2001

I-Election

Elections

Après avoir constaté que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance.

Conformément aux statuts de l'Institution, le doyen d'âge, Monsieur BRIEND assisté du membre le plus jeune Monsieur MÉLOIS qui remplit les fonctions de secrétaire, préside la séance.

Conformément à l'article 8 des statuts : Le Conseil d'Administration élit en son sein un Président, un Vice-Président, un Secrétaire et deux Assesseurs. Chaque Département doit compter au moins un représentant dans le Bureau.

Il est procédé à l'élection d'un nouveau Bureau après chaque renouvellement partiel du Conseil d'Administration.

Le Conseil élit également des membres suppléants au Bureau. Cette élection se fait dans les mêmes conditions que pour les Titulaires, à l'exception du poste de Président pour lequel il n'est pas prévu de suppléant, cette fonction revenant au Vice-Président Titulaire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Madame Yvette ANNÉE, Déléguée du Morbihan ;
- Monsieur Joseph PRODHOMME, Délégué d'Ille et Vilaine ;
- Monsieur Marcel HAMEL, Délégué d'Ille et Vilaine ;
- Monsieur Maurice MÉLOIS, Délégué d'Ille et Vilaine ;
- Monsieur Yvon MAHÉ, Délégué de la Loire Atlantique ;
- Monsieur Joseph BRIEND, Délégué du Morbihan ;
- Monsieur Jean-Michel BOLLÉ, Délégué d'Ille et Vilaine.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

- Monsieur Christophe PRIOU, Délégué de la Loire Atlantique ;
- Monsieur Yannick BIGAUD, Délégué de la Loire Atlantique ayant donné pouvoir à Mr. Maurice MÉLOIS ;
- Monsieur Dominique DAVID, Délégué de la Loire Atlantique ayant donné pouvoir à Mr. BRIEND ;
- Monsieur Joseph BROHAN, Délégué du Morbihan ayant donné pouvoir à Mme Yvette ANNÉE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur de l'I.A.V. ;
- Madame Corinne HERVÉ, Secrétaire Générale I.A.V. ;
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Secrétaire du S.A.G.E. Vilaine.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13 AVRIL 2001 – 14 h

I – Élection du Président

Monsieur BRIEND est candidat.

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS : 10
- BULLETINS BLANCS OU NULS : 2
- SUFFRAGES EXPRIMES : 8
- Ont obtenu : Monsieur BRIEND : 8 voix

Monsieur BRIEND est élu Président de l'Institution

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13 AVRIL 2001 – 14 h

II – Élection du Bureau :

II - 1) Élection du **Vice-Président titulaire** :

Monsieur C. PRIOU et Monsieur Y. MAHÉ sont candidats.

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS : 10
- BULLETINS BLANCS OU NULS : 1
- SUFFRAGES EXPRIMES : 9
- Ont obtenu :Monsieur C. PRIOU : 7 voix
Monsieur M. MAHÉ : 2 voix

Monsieur Christophe PRIOU est élu Vice-Président titulaire de l'Institution.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13 AVRIL 2001 – 14 h

II - 2) Élection du Vice-Président suppléant :

Monsieur Y. BIGAUD et Monsieur M. MAHÉ sont candidats.

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS : 10
- BULLETINS BLANCS OU NULS : 1
- SUFFRAGES EXPRIMES : 9
- Ont obtenu : Monsieur BIGAUD : 5 voix

Monsieur MAHÉ : 4 voix

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour de scrutin.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin.

Au troisième tour, à la majorité relative, Monsieur Y. BIGAUD est élu Vice-Président suppléant de l'Institution.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13 AVRIL 2001 – 14 h

II - 3) Élection du **Secrétaire titulaire** :

Monsieur M. HAMEL est candidat.

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS : 10
- BULLETINS BLANCS OU NULS : 1
- SUFFRAGES EXPRIMES : 9
- Ont obtenu : Monsieur HAMEL : 9 voix

Monsieur M. HAMEL est élu Secrétaire titulaire de l' Institution.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13 AVRIL 2001 – 14 h

II - 4) Élection du **Secrétaire suppléant** :

Monsieur J. PRODHOMME est candidat.

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS : 11
- BULLETINS BLANCS OU NULS : 2
- SUFFRAGES EXPRIMES : 9
- Ont obtenu : Monsieur J. PRODHOMME : 9 voix

Monsieur J. PRODHOMME est élu Secrétaire suppléant de l'Institution.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13 AVRIL 2001 – 14 h

II - 5) Élection du 1^{er} Assesseeur titulaire :

Monsieur Y. MAHÉ est candidat.

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS : 11
- BULLETINS BLANCS OU NULS : 3
- SUFFRAGES EXPRIMES : 8
- Ont obtenu : Monsieur Y. MAHÉ : 8 voix

Monsieur Y. MAHÉ est élu 1^{er} Assesseeur titulaire de l'Institution.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13 AVRIL 2001 – 14 h

II - 6) Élection du 1^{er} Assesseeur suppléant :

Monsieur D. DAVID est candidat.

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS : 11
- BULLETINS BLANCS OU NULS : 3
- SUFFRAGES EXPRIMES : 8
- Ont obtenu : Monsieur D. DAVID : 8 voix

Monsieur D. DAVID est élu 1^{er} Assesseeur suppléant de l'Institution.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13 AVRIL 2001 – 14 h

II - 7) Élection du 2ème Assesseur titulaire :

Madame Y. ANNÉE est candidate

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS : 11
- BULLETINS BLANCS OU NULS : /
- SUFFRAGES EXPRIMES : 11
- Ont obtenu : Madame Y. ANNÉE : 11 voix

Madame Y. ANNÉE est élue 2^{ème} Assesseur titulaire de l'Institution.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13 AVRIL 2001 – 14 h

II - 8) Élection du 2^{ème} Assesseeur suppléant :

Monsieur J. BROHAN est candidat.

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS : 11
- BULLETINS BLANCS OU NULS : 2
- SUFFRAGES EXPRIMES : 9
- Ont obtenu : Monsieur J. BROHAN : 9 voix

Monsieur J. BROHAN est élu 2^{ème} Assesseeur suppléant de l'Institution.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13 AVRIL 2001 – 14 h

A l'issue de ces élections, le Bureau de l'I.A.V. est ainsi constitué.

| Fonction | titulaire | suppléant |
|----------------------------|----------------------|----------------------|
| Président | Mr. Joseph BRIEND | |
| Vice-Président | Mr. Christophe PRIOU | Mr. Yannick BIGAUD |
| Secrétaire | Mr. Marcel HAMEL | Mr. Joseph PRODHOMME |
| 1 ^{ER} Assesneur | Mr. Yvon MAHÉ | Mr. Dominique DAVID |
| 2 ^{ème} Assesneur | Mme. Yvette ANNÉE | Mr. Joseph BROHAN |

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13 AVRIL 2001 – 14 h

III – Délégation de pouvoir au BUREAU

Conformément aux dispositions de l'article 24, alinéa 3 de la Loi du 2 mars 1982, et de l'article 5 du décret du 10 juin 1983, le Conseil d'Administration peut déléguer au Bureau le soin de régler les affaires suivantes :

- **Définition des modalités d'appel à la concurrence pour les travaux, fournitures et services ;**
- **Choix des titulaires des marchés dans les cas, prévus par le Code des Marchés Publics, où ce choix ne relève pas de la Commission des Marchés ;**
- **Approbation des avenants et décisions de poursuivre ;**
- **Approbation des programmes de travaux et des projets d'exécution, choix des techniciens, fixation des honoraires, ainsi que toutes opérations nécessaires à la réalisation des programmes ;**
- **Acquisition, vente et location de biens immobiliers et mobiliers ;**
- **Enquêtes publiques diverses, fixation des indemnités ;**
- **Règlement des litiges et contentieux qui naîtraient du fait des activités de l'Institution et autorisation d'ester en justice ;**
- **Approbation des accords, contrats, conventions, conclu avec tous les organismes publics et privés intéressés au fonctionnement de l'Institution, ainsi que leurs avenants ;**
- **Examen des taxes, péages et tarifs divers ;**
- **Souscription et réaménagement des emprunts ;**
- **Création, modification et fonctionnement des régies.**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité décide de déléguer au Bureau de l'Institution les domaines de compétences ci-dessus énumérés.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13 AVRIL 2001 – 14 h**

IV – Élection des membres de la Commission des Marchés :

Conformément aux textes et aux articles 17 et 18 des statuts de l'Institution, il est créé une Commission des Marchés qui est constituée :

- du Président de l'Institution,
- de deux membres titulaires,
- de deux membres suppléants,
- de toute personne qualifiée prévue par le Code des Marchés Publics.

Il est donc procédé à un vote à bulletins secrets pour désigner les deux membres titulaires et les deux membres suppléants.

1) Élection des Membres Titulaires :

Sont candidats Madame Y. ANNÉE et Monsieur M. HAMEL.

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS : 11
- BULLETINS BLANCS OU NULS : /
- SUFFRAGES EXPRIMES :
- Ont obtenu : Madame ANNÉE / 11 voix – Monsieur HAMEL : 11 voix.

Madame Y. ANNÉE ET Monsieur M. HAMEL sont élus membres titulaires de la Commission des Marchés de l'Institution.

.../...

2) Élection des 2 Membres Suppléants :

Sont candidats : Madame M. MASSOT et Monsieur Y. MAHÉ.

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS : 11
- BULLETINS BLANCS OU NULS : 1
- SUFFRAGES EXPRIMES : 10
- Ont obtenu : Madame M. MASSOT 10 voix – Monsieur Y. MAHÉ : 9 voix

Madame M. MASSOT et Monsieur Y. MAHÉ sont élus membres suppléants de la Commission des Marchés de l'Institution.

Pour Extrait Conforme

LE PRESIDENT

J. BRIEND